

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

\*\*\*\*\*

REGION DE L'ADAMAOUA

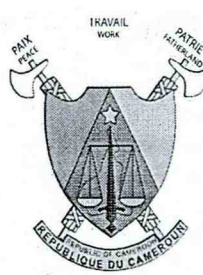
\*\*\*\*\*

SERVICES DU GOUVERNEUR

\*\*\*\*\*

STRUCTURE INTERNE DE GESTION  
ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS

\*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

\*\*\*\*\*

ADAMAOUA REGION

\*\*\*\*\*

GOVERNOR'S OFFICE

\*\*\*\*\*

INTERNAL STRUCTURE OF ADMINISTRATIVE  
MANAGEMENT OF PUBLIC CONTRACTS

\*\*\*\*\*

DECISION N° 011 /D/H/SDG/SIGAMP/2025 DU 11 JUIL 2025

Portant attribution du projet relatif à la réhabilitation du bâtiment abritant la Délégation Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale de l'Adamaoua à Ngaoundéré

L'ADMINISTRATEUR CIVIL PRINCIPAL,  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DE LA VALEUR,  
GOUVERNEUR DE LA REGION DE L'ADAMAOUA, AUTORITE CONTRACTANTE

- Vu La Constitution ;  
Vu La Loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;  
Vu La Loi N° 2024/013 du 23 Décembre 2024 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;  
Vu Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (et ses différents textes d'application), modifié et complété par le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 ;  
Vu Le Décret N° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation Administrative de la République du Cameroun ;  
Vu Le Décret N° 2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;  
Vu Le Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;  
Vu Le Décret N° 2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;  
Vu Le Décret N° 2015/469 du 23 octobre 2015 portant nomination des Gouverneurs de Région ;  
Vu Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
Vu L'Arrêté N° 203/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Régionales de Passation des Marchés Publics ;  
Vu La Circulaire N° 00013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;  
Vu L'Annexe de la Circulaire N° 00013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;  
Vu L'Appel d'offres national ouvert N° 008/AONO/H/SDG/SIGAMAP/CRPM/2025 du 21 Mai 2025 pour la réhabilitation de la Délégation Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale de l'Adamaoua.  
Vu L'Avis y afférent ;  
Vu la proposition d'attribution de la Commission Régionale de Passation des Marchés Publics de l'Adamaoua, contenue dans la lettre N° 007/L/DRMAP-AD/CRPM-AD du 02 Juillet 2025 ;  
Vu Le PV N° 019/PV/SDG/CRPM-AD du 02 Juillet 2025 au projet cité supra ;

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Le soumissionnaire « ETS FIRST TECHNOLOGIES OF CONSTRUCTION (FTC) », Tel : 698 440 567/676 251 933 est déclaré adjudicataire du projet : « Réhabilitation de la Délégation Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale de l'Adamaoua », comme suit :

- Montant TTC : Soixante-deux millions quatre-vingt-douze mille deux cent quatre-vingt-trois (62 092 283) francs CFA ;
- Délai de livraison : Trois (03) mois.

**Article 2** : L'adjudicataire « ETS FIRST TECHNOLOGIES OF CONSTRUCTION (FTC) » dispose d'un délai de sept (07) jours ouvrables, à compter de la date de notification de la présente Décision, pour souscrire le Marché y relatif, sous peine de sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

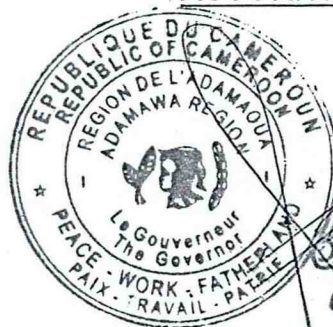
**Article 3** : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./-

**AMPLIATIONS :**

- DR/MINMAP/YDE
- DR-TSS/AD
- ARMP/AD
- P/CRPM/AD
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES

Ngaoundéré, le 11 JUIL 2025

**LE GOUVERNEUR DE LA REGION DE L'ADAMAOUA**  
**AUTORITE CONTRACTANTE**



*Kildadi Eguicko Boudou*  
Administrateur Civil Principal